

Calcul de frais d'acte d'achat

Ce calcul donne une **estimation globale** des frais d'actes d'achat. Sachez aussi que, selon ce que prévoit le **compromis** de vente, une partie des frais pourrait être prise en charge par le vendeur. Contactez votre notaire pour plus de précisions.

Calcul pour une habitation **Wallonie**

située en / à:

Prix d'acquisition: **€ 170.000,00**

Abattement: **Pas d'abattement / ne sais pas**

Est-ce une habitation modeste **Oui (bien situé hors zone de pression**
?: **immobilière)**

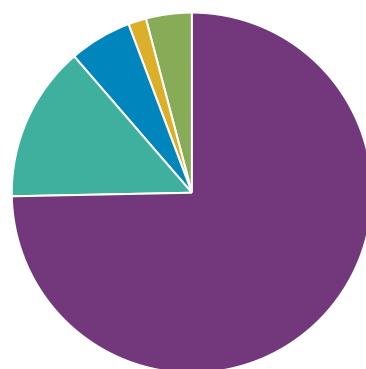
Droits d'enregistrement **€ 10.646,84**

Honoraires **€ 1.992,66**

Frais administratifs **entre € 800,00 et € 1.100,00**

Transcription hypothécaire **€ 230,00**

TVA **entre € 586,46 et € 649,46**



Droits d'enregistrement Honoraires Frais administratifs

Transcription hypothécaire

**Le total des frais d'acte pour le prix de vente annoncé est compris entre
€ 14.255,96 et € 14.618,96.**

BONA SAVOIR

Pour les **droits d'enregistrement**, il est toujours utile de consulter votre notaire car il existe, dans certains cas, des abattements ou réductions complémentaires.

Par ailleurs, vous devez ajouter au montant obtenu la quote-part du **précompte immobilier** que vous remboursez au vendeur. Votre notaire vous informera en détails.

Sachez aussi que depuis janvier 2012, afin de se conformer aux exigences européennes, les clients doivent payer 21% de **TVA** sur les honoraires du notaire mais aussi sur les recherches et formalités administratives.

Le notaire chargé de la préparation de l'acte de vente peut vous donner des informations complémentaires. **Si vous ne connaissez pas de notaire**, vous pouvez vous rendre dans la rubrique "**Annuaire** (<https://www.notaire.be/#annuaire>)" afin de trouver un notaire près de chez vous.